

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de TORTEFONTAINE et MOURIEZ

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SOCIETE WEB PARC EOLIEN DES VALLEES
PETITIONNAIRE

En exécution de l'article L123-9 du Code de l'Environnement et sur la demande de Mme Anne-Marie DUEZ, Commissaire-Enquêteur, l'enquête publique annoncée par arrêté préfectoral du 6 novembre 2017 et relative à la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur maximale : 150 m – Puissance nominale : entre 3,2 et 3,6 MW) et deux postes de livraison sur le territoire des communes de TORTEFONTAINE et MOURIEZ par la Société WEB PARC EOLIEN DES VALLEES, est prolongée de 15 jours, soit jusqu'au samedi 13 janvier 2018 inclus.

Pendant cette durée, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de TORTEFONTAINE sise 8 place de l'église, les mardi et vendredi de 14h00 à 16h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.windenergie.at/page.asp/lang=fr/Tortefontaine>.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête. Il peut également les adresser par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Ce même dossier peut également être consulté à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Parc éolien des Vallées, en cliquant sur le bouton « réagir à cet article ». Elles seront annexées au registre d'enquête déposé en mairie de TORTEFONTAINE.

Un dossier numérique est également consultable en mairies de MOURIEZ, AUBIN SAINT VAAST, BEAURAINVILLE, BOUIN PLUMOISON, BREVILLERS, BUIRE LE SEC, CAMPAGNE LES HESDIN, CAPELLE LES HESDIN, CONTES, DOURIEZ, GOUY SAINT ANDRE, GUIGNY, GUISY, HESDIN, LABROYE, MAINTENAY, MARCONNELLE, MARESQUEL ECQUEMICOURT, LE QUESNOY EN ARTOIS, RAYE SUR AUTHIE, REGNAUVILLE, SAINT REMY AU BOIS, SAINTE AUSTREBERTHE, SAULCHOY (Pas-de-Calais), ARGOULES, DOMINOIS, DOMPIERRE SUR AUTHIE, PONCHES ESTRUVAL(Somme) ;

Cet avis est consultable dans les mairies précitées et sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes.